

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 décembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°194**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION ET SES
RESEAUX EN COMMUN ST IGNY COUBLANC ECOCHE**

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, informe le conseil communautaire que depuis 2010 les communes de St Igny de Roche de Coublanc et d'Ecoche ont décidé de porter en commun la réalisation d'une station d'épuration à filtre planté de roseaux avec comme mandataire la commune de Coublanc. Les coûts d'investissement et les frais de gestion sont répartis en fonction du nombre de branchements prévus initialement (41.18 % pour Coublanc, 17.06 % pour St Igny de Roche et 41.76 % pour Ecoche sauf dispositions particulières (exemple frais d'électricité et d'abonnement du poste de relevage répartis à 50% entre Coublanc et Ecoche) ou encore la partie entretien du terrain entièrement à la charge de la commune de St Igny de Roche.

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1er,

Vu l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5214-16 et L5214-23-1 (modifiés par loi NOTRÉ) du Code Général de Collectivités Territoriales,

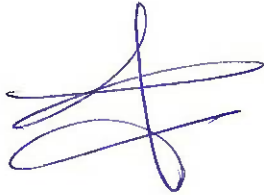
Vu la délibération N°2024-065 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2024 approuvant la date de prise de compétence « assainissement » par Charlieu Belmont Communauté au 1er janvier 2025,

Vu la délibération concordante N°2024-D45 du Conseil municipal de Ecoche en date du 9 avril 2024 approuvant la date de prise de compétence « assainissement » par Charlieu Belmont Communauté au 1er janvier 2025,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide que Charlieu Belmont Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2025, se substitue à la commune d'Ecoche dans l'ensemble de ladite convention.
- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion concernée.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GARDON Christine



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024